

américaine sur le public canadien favorisent largement l'appartenance étrangère; la clientèle existante des marques établies constitue en fait un obstacle à l'entrée des capitaux canadiens.

Pour ce qui est du groupe des articles en caoutchouc et en matières plastiques, le degré élevé d'appartenance étrangère (72.9%) dans toutes les industries du caoutchouc, à l'exception de celle de la chaussure, peut s'expliquer par l'importance des ventes de pneus aux fabricants de voitures des États-Unis et par le rôle de la publicité dans le marché du remplacement des produits de consommation. Toutefois, dans l'industrie de la fabrication d'articles en matières plastiques, n.c.a., une des industries canadiennes où l'expansion est la plus rapide, le contrôle étranger est de 49.6% et repose sur un degré d'appartenance des établissements de 17.8%. Dans les industries du cuir, l'appartenance étrangère ne figure que pour 22.3% de la valeur ajoutée totale. Les fabriques de gants en cuir appartiennent entièrement à des Canadiens, ce qui s'explique, du moins en partie, par le fait que les établissements sont petits et qu'il y a place pour la concurrence. L'industrie des fabricants de cuir découpé pour chaussures et bottes a le pourcentage le plus élevé de contrôle étranger (33.6%) du groupe.

Dans le groupe des industries textiles (50.3%), les pourcentages de contrôle canadien et étranger se situent entre 0 et 100%. L'industrie de la filature et du tissage du coton, où il est avantageux d'avoir de grands établissements, ainsi que l'industrie de la confection de broderies, de plissés et d'ourlets où des entrepreneurs locaux exploitent de petits établissements, appartiennent entièrement à des Canadiens. À l'autre extrémité de l'échelle, l'industrie de la fabrication de fibres et filés dans laquelle la technologie et les brevets jouent un rôle prédominant, est la seule industrie manufacturière entièrement contrôlée par l'étranger. Dans l'industrie de la filature et du tissage du coton, les sociétés étrangères tendent à accroître leur part du marché par le moyen des importations plutôt que par la prise en mains d'autres établissements ou la création de succursales. Dans l'industrie de la bonneterie, le contrôle étranger ne représente que 19.8% de la valeur ajoutée totale. L'industrie des «autres» articles en tricot a le pourcentage le plus faible de contrôle étranger (16.0%), et les fabricants de tissus en tricot a le pourcentage le plus élevé (23.3%); dans cette industrie, les frais d'établissement sont à la portée des entrepreneurs locaux intéressés.

Dans le groupe des industries de l'habillement (10.7%), la moitié des 10 industries ont un pourcentage de contrôle étranger inférieur à 2.6%. L'industrie des corsets et soutiens-gorge a le pourcentage le plus élevé de contrôle étranger de la valeur ajoutée (55.1%). La commercialisation, les marques commerciales et la publicité sont d'importants facteurs; la publicité américaine, qui déborde sur le marché canadien, tend à soutenir les ventes des succursales américaines au Canada. Une autre industrie de l'habillement où le contrôle étranger est important est celle de la confection de gants (48.1%). Dans l'ensemble de l'industrie de l'habillement, la petite taille des établissements et la facilité d'accès encourageant les entrepreneurs locaux.

Dans le groupe des industries du bois (23.0%), ce sont les fabriques de placages et de contreplaqués qui ont le plus fort pourcentage de contrôle étranger (39.5%). En dépit de la croissance soutenue de la taille des établissements dans l'industrie des scieries et ateliers de rabotage et du fait que l'industrie produise des ressources naturelles transformées pour le marché d'exportation, la concentration n'est pas élevée et les sociétés canadiennes jouent un rôle prédominant. Les sociétés étrangères ne contrôlent que 5.6% des établissements et 27.7% de la valeur ajoutée totale. La moitié des 12 industries ont un pourcentage de contrôle étranger inférieur à 15%. Dans le groupe des industries du meuble (18.1%), la plupart des industries ont un degré limité de contrôle étranger. L'industrie des meubles de bureau (51.9%) fait cependant exception car le besoin de grands établissements et de techniques spécialisées de conception et de commercialisation favorise dans une certaine mesure les sociétés américaines. Dans la plupart des industries du papier et activités annexes (49.2%) le degré de contrôle étranger est relativement élevé. L'industrie des pâtes et papiers, la plus importante du groupe et la plus grande industrie du Canada en 1970 du point de vue de la valeur ajoutée, est contrôlée par l'étranger dans une proportion de 47.8%. Parmi les industries pour lesquelles on peut publier des données, l'industrie des transformations diverses du papier a le pourcentage le plus élevé de contrôle étranger (63.1%). Les succursales produisent des marques internationales de produits du papier qui sont soutenues par une publicité intensive.

Le groupe de l'imprimerie et de l'édition (11.6%) vient en seconde place pour ce qui est du contrôle canadien de la valeur ajoutée totale et en première place du point de vue du